

## A mon avis

Jean-Yves Ntoutoume

## La justice des vainqueurs et ses conséquences

**M**. Santulo, patron de SERICOM Gabon, du nom de cette société qui a préfinancé plusieurs infrastructures sous le mandat finissant, à l'instar du Pont sur la Banio, à Mayumba, la réfection d'un des deux ponts de Kango, une école militaire dans la province de la Ngounié ainsi que plusieurs autres infrastructures sur le territoire gabonais, a dû faire recours à la justice française pour entrer en possession d'une avance sur la grosse dette que l'Etat gabonais doit à son entreprise. Sericom Gabon commençait à battre de l'aile, avec le licenciement, pour des raisons économiques, de plusieurs centaines d'employés.

Avouons que si la justice gabonaise fonctionnait normalement, M. Santulo aurait tout simplement attaqué l'Etat gabonais sur place. Mais sachant certainement les pesanteurs qui grippent le bon fonctionnement de cette justice, l'homme d'affaires a vite compris qu'une justice libre, comme celle de la France, n'aurait pas à tergiverser sur son dossier.

L'attitude de cet homme d'affaires franco-italien aurait

suffit pour booster un environnement judiciaire infesté de magouilles et autres jugements souvent favorables aux personnes proches du pouvoir. Les récentes sorties du Procureur de la République, près le Tribunal de Libreville, sur certaines affaires, suffisent pour constater que cette justice est toujours penchée du côté du pouvoir.

Plus près de nous, l'affaire impliquant le fils de l'opposant Jean Ping, vient conforter l'idée qu'une certaine opinion se fait de cette justice des vainqueurs. Dans cette affaire de Sinohydro, Media part qui l'avait révélé a cité Pascaline Mferri Bongo et Franck Ping. Curieusement seul Franck Ping est poursuivi, côté gabonais, par la justice gabonaise.

Pourtant le même Media part, avait déjà révélé de graves scandales financiers impliquant la famille présidentielle avec la sulfureuse Delta Synergie. Le Procureur est resté motus et bouche cousue. Le même Parquet qui reste de marbre face à l'affaire des biens mal acquis pendant depuis des années dans un tribunal de Paris impliquant gravement la famille Bongo Ondimba.

Il est clair qu'en continuant de sélectionner des poursuites judiciaires selon le positionnement politique des prévenus, la justice gabonaise expose une catégorie de personnes, dans un pays où une justice équitable est consacrée par la constitution.

La semaine dernière, quelques énergumènes sont allés, gourdins en main, au domicile privé du candidat à la présidentielle, Léon Paul Ngoulakia. Personne ne peut indiquer dans quelle prison ont été enfermés ces agresseurs. En janvier 2015, de dizaines de jeunes surexcités avaient envahis la devanture du domicile de l'opposant Jean Ping. La suite, on la connaît. L'ancien président de la Commission de l'Union africaine est passé de victime à bourreau et a été condamné par une justice vraisemblablement aux ordres.

Dans un tel contexte où la justice d'un pays est très liée aux hommes du pouvoir, les investisseurs étrangers rechignent à risquer leurs sous. Du coup, le développement tant attendu se trouve ainsi hypothéqué. Et le risque d'une justice populaire beaucoup plus grand.